



**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

ARRETE N° **26_2982** du **27 MAI 2026**

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Cassandra JOLY
Attaché contractuel
Chef du bureau Cellule de recueil,
de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes
Service Régulation des informations préoccupantes et de l'accueil des mineurs
Direction adjointe de l'Enfance et de la famille
Direction de l'Enfance et de la famille
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame JOLY, attaché contractuel, Chef du bureau cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, à l'effet de signer tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services :

- les décisions d'accueil provisoire jusqu'à 72 heures et 5 jours
- les correspondances techniques avec les services extérieurs du Département,
- les courriers et notes relatifs à l'activité du service,
- les bordereaux de transmission,

à l'exception :

- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame JOLY, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame JOLY, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le **27 MAI 2026**
et de sa publication ou notification le **27 MAI 2026**